

PLAN PLURIANNUEL D'ACCESSIBILITÉ

Version : 8 novembre 2023

Intention

Ce plan d'accessibilité décrit la stratégie d'Optima Communication International Inc. pour prévenir et supprimer les obstacles pour les personnes handicapées et se conformer aux exigences du Règlement sur les normes d'accessibilité intégrées en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario.

Déclaration d'engagement

Optima Communications International Inc. s'engage à assurer l'égalité d'accès et de participation des personnes handicapées. Nous nous engageons à traiter les personnes handicapées d'une manière qui leur permette de conserver leur dignité et leur indépendance et qui incarne les principes d'intégration et d'égalité des chances.

Optima s'engage à être un environnement sans obstacles pour les personnes handicapées dans l'emploi, dans ses communications et ses informations, dans la fourniture de biens et de services et dans son environnement bâti.

Nous croyons en l'intégration et nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées en temps voulu. Nous y parviendrons en supprimant et en prévenant les obstacles à l'accessibilité et en respectant les exigences en matière d'accessibilité prévues par la législation ontarienne sur l'accessibilité.

Optima s'engage en outre à veiller à ce que tous ses employés soient conscients de leurs responsabilités en matière de promotion d'un environnement accessible et inclusif avec et pour les personnes handicapées.

Plan d'accessibilité pluriannuel

Ce plan est en vigueur du 08 novembre 2023 au 08 novembre 2028.

Si vous avez des questions ou des préoccupations concernant ce plan ou ses initiatives, ou si vous souhaitez recevoir une copie du plan dans un autre format accessible, veuillez contacter Tanya Bonk par courrier électronique, Tanya_Bonk@optima.net.

Initiatives achevées

Optima Communication International Inc. a mené à bien les initiatives suivantes pour prévenir et supprimer les obstacles et se conformer au règlement sur les normes d'accessibilité intégrées :

Général

- ✓ Optima a créé et mis en œuvre des politiques écrites sur la façon de réaliser l'accessibilité en répondant à toutes les exigences d'accessibilité applicables de l'IASR. Cette politique a été rectifiée en date du 11.08.2023.
- ✓ Optima offre une formation à tout le personnel concerné sur la LAPHO et l'IASR.
- ✓ Optima offre à tous les employés concernés une formation sur le Code des droits de l'homme en ce qui concerne les personnes handicapées.
- ✓ La politique AODA est disponible sur demande dans un format accessible pour les personnes qui en font la demande.

Normes d'information et de communication

- ✓ Depuis le 3 novembre 2023, Optima dispose d'un processus de réception et de réponse aux commentaires qui est accessible aux personnes handicapées.
- ✓ Optimum a informé le public de la disponibilité de formats accessibles et de supports de communication en ce qui concerne le processus de retour d'information.
- ✓ Les nouveaux sites Web publics, les contenus Web actualisés de manière significative sur le site Web d'Optima sont conformes ou dépassent les exigences des directives d'accessibilité au contenu Web 2.0 du World Wide Web Consortium (WCFC), niveau AA.

Normes d'emploi

- ✓ Si Optima emploie des personnes handicapées, l'entreprise fournit des informations individualisées sur les mesures d'urgence à prendre sur le lieu de travail lorsque le handicap est tel que ces informations sont nécessaires et que l'entreprise est consciente de la nécessité d'un aménagement en raison du handicap de l'employé.
- ✓ Les informations personnalisées relatives aux mesures d'urgence sur le lieu de travail sont réexaminées lorsque l'employé change de lieu de travail, lorsque les besoins ou les plans d'aménagement généraux de l'employé sont réexaminés, et lorsque l'employé demande un réexamen ou des modifications.
- ✓ Optima a mis en place une politique d'aménagement du lieu de travail.
- ✓ Les services d'apprentissage et de performance ont intégré des formats d'accessibilité pour l'acquisition de services d'apprentissage et d'apprentissage en ligne.
- ✓ Les postes informatiques en libre-service sont équipés d'un clavier à gros caractères, d'un logiciel d'agrandissement de l'écran (texte zoom) et d'un logiciel de lecture d'écran.

Normes de service à la clientèle

- ✓ Optima offre une formation à tous les employés concernés sur la fourniture de biens, de services ou d'installations aux personnes handicapées.
- ✓ Optima fournit des informations dans un format accessible et, si nécessaire, consulte toute personne demandant des informations sur l'adéquation du format.
- ✓ Les informations sont fournies dans un format accessible, en temps utile et en tenant compte du handicap de la personne, sans frais supplémentaires si nécessaire.
- ✓ Si Optima exige un jour qu'une personne handicapée soit accompagnée d'une personne ou d'un animal de soutien lorsqu'elle se trouve dans ses locaux, cela sera rendu possible.
- ✓ Il peut arriver que les aides à l'information et à la communication ne soient pas fournies. Ces situations peuvent se produire lorsque
 - il n'est pas techniquement possible de convertir un fichier ou un document.
 - les informations proviennent d'une autre entité ou organisation
 - l'information n'est pas sous notre contrôle

Si une telle situation se produit, nous fournirons une explication et un bref résumé de l'information ou de la communication non convertible.

Procédures et plans d'urgence ou sécurité publique

La sécurité est une priorité pour nous et nous nous efforçons de faire en sorte que notre lieu de travail soit sûr pour les clients, les visiteurs et les employés.

- ✓ Nous avons entrepris un examen des procédures d'urgence avec des gestionnaires d'installations tiers afin de fournir des informations sur les urgences et la sécurité publique dans les bâtiments. Un format accessible ou d'autres supports de communication appropriés sont disponibles dès que possible, sur demande.

Examen du retour d'information

- ✓ Nous surveillerons et mesurerons tout retour d'information que l'organisation recevra tout au long de l'année en ce qui concerne les exigences de la LAPHO. Ces informations seront utilisées pour adapter et améliorer en permanence les politiques et les processus. Nous continuerons à évaluer la manière dont elles peuvent être intégrées dans notre plan pluriannuel et/ou dans nos rapports.

Révisions du plan pluriannuel

Toutes les révisions seront disponibles sur notre site web et seront fournies dans un format alternatif sur demande.

Initiatives nouvelles et en cours

Optima Communication International Inc. prévoit de prendre ou est en train de prendre les initiatives suivantes pour prévenir et supprimer les obstacles et se conformer au règlement sur les normes d'accessibilité intégrées :

- Examen annuel de la liste de contrôle de l'accessibilité
- Examen du retour d'information des employés et du forum de retour d'information du public et mise en œuvre de toute amélioration dans les plus brefs délais.
- Poursuivre l'intégration de dispositifs d'accessibilité dans les postes informatiques
- S'assurer que les dispositifs d'accessibilité sont fonctionnels
- Poursuivre les formations appropriées et nécessaires sur la LAPHO afin de s'assurer que les connaissances restent à jour.
- Utiliser plusieurs canaux pour promouvoir la sensibilisation et encourager l'apprentissage de l'accessibilité
- Réviser et mettre à jour le plan pluriannuel au moins une fois tous les cinq ans en fonction des exigences de la LAPHO et du retour d'information.
- Établir un processus pour aider à guider les changements et le développement du plan pluriannuel